



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/207

Approbation d'une convention annuelle entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts et l'Ecole du Louvre pour les cours grand public au musée

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2020/207 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ANNUELLE ENTRE
LA VILLE DE LYON - MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET
L'ÉCOLE DU LOUVRE POUR LES COURS GRAND PUBLIC
AU MUSÉE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'École du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement d'histoire de l'art et des civilisations et ses intervenants sont en relation directe avec les Musées. Elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions afin d'étendre cette diffusion.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon dans sa programmation de conférences pour la saison 2020-2021 a souhaité renouveler son partenariat avec l'École du Louvre, pour proposer aux Lyonnais deux cycles de cours d'histoire générale de l'art.

- Cycle I : un cycle d'*Initiation à l'Histoire générale de l'art en Europe 3^{ème} année : du XVIII^e siècle à nos jours*, de 12 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à l'auditorium du musée des Beaux-Arts de Lyon, du lundi 5 octobre 2020 au lundi 15 mars 2021, de 18h30 à 20h00
- Cycle II : un cycle thématique *les images de Pharaon*, cycle de 5 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à l'auditorium du musée des Beaux-Arts de Lyon, du lundi 10 mai 2021 au lundi 14 juin 2020 de 18h30 à 20h00.

Les conférences sont organisées au sein de l'auditorium du musée.

L'École du Louvre, pour l'ensemble des cycles, assure la conception et le contrôle du contenu scientifique de chaque cycle et met à disposition des intervenants pour chaque séance. Elle assure les inscriptions aux cycles et encaisse les règlements correspondants.

La Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts assure notamment la communication, l'édition, la diffusion des programmes et des fiches d'inscription des cycles de l'année au niveau régional sur son site web et sur place, l'accueil des intervenants avec la prise en charge des trajets entre la gare et le musée et des frais d'hébergement et de restauration éventuels.

La convention, jointe au rapport, valable jusqu'à la fin du cycle de conférences, formalise les conditions d'organisation de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat, établie entre la Ville de Lyon / musée des beaux-arts et l'Ecole du Louvre, en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art, est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de l'exercice 2020, programme SUPPORTBA, opération ADMINBA, fonction 322, chapitre 011, LC 42701.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT